

Initiative pour une 13^e rente AVS

AVS **x13**
*Notre travail
mérite de bonnes rentes*

Faits & arguments

Dans cette brochure, vous trouverez des faits et des arguments qui expliquent pourquoi la 13^e rente AVS est la meilleure solution pour compenser la perte de pouvoir d'achat des retraité-e-s.

Préface

Loyers, primes des caisses-maladie, alimentation : tout devient plus cher. Pendant ce temps, les retraites ne suivent pas. Or quiconque a travaillé toute sa vie et cotisé à la prévoyance vieillesse mérite une rente correcte. C'est pourquoi l'heure est venue d'introduire une 13^e rente AVS. Elle améliorera la situation des retraité-e-s actuels et futurs.

Tout le monde en Suisse recevra un jour l'AVS. Et c'est généralement une bonne affaire pour les travailleuses et travailleurs. Car dans l'AVS, les employeurs paient la moitié des cotisations. Même les très hauts revenus financent une partie de nos rentes, étant donné que leurs salaires se chiffrant en millions sont soumis à l'AVS. En outre, l'AVS affiche des coûts stables et faibles. Tous les revenus vont directement aux bénéficiaires de rentes – aucune banque, aucun intermédiaire ni aucun actionnaire ne gagne de l'argent au passage.

Les hausses de prix frappent de plein fouet les retraité-e-s qui ont des rentes modestes, parmi lesquels on trouve de très nombreuses femmes. Pour elles, une 13^e rente AVS est particulièrement efficace, car l'AVS est la seule forme de prévoyance à laquelle tout le monde

a droit. Et seule l'AVS reconnaît le travail non rémunéré de prise en charge, dont les femmes accomplissent l'essentiel. Pour les couples mariés, dont la rente est plafonnée, et pour les parents qui ont élevé des enfants, la 13^e rente apporte une amélioration bienvenue.

Contrairement à ce qu'on lui a souvent prédit, l'AVS se porte bien en dépit du nombre croissant de retraité-e-s. Parce que notre économie est toujours plus productive et que la masse salariale augmente. Ainsi l'AVS n'a jamais affiché des réserves aussi élevées, de l'ordre de 50 milliards. À son introduction, la 13^e rente AVS coûtera près de 4,1 milliards et la même année, un excédent de 3,5 milliards est prévu dans l'AVS. À plus long terme, les besoins de financement de l'AVS (13^e rente compris) peuvent être couverts par une cotisation des salarié-e-s de 0,4 % – soit 80 centimes par jour – et de 0,4 % pour les employeurs. Les coûts de la 13^e rente AVS sont donc clairement supportables. Il est temps de l'introduire !

Pierre-Yves Maillard
Gabriela Medici

Renchérissement et primes maladie : une rente mensuelle engloutie !

Loyers, primes des caisses-maladie, électricité ou denrées alimentaires : tout coûte plus cher. Les salaires recommencent à augmenter. Mais rien ne bouge pour les retraité-e-s. Il leur reste aujourd'hui moins d'argent pour vivre. C'est pire encore pour les personnes proches de la retraite : leur rente sera encore plus basse.

Quiconque a travaillé toute sa vie en Suisse mérite d'avoir à la retraite une rente correcte. Or c'est toujours moins souvent le cas.

Nous payons aujourd'hui, par an, 770 francs de plus pour les primes des caisses-maladie par rapport à 2020. Et tous les autres prix sont en hausse. Loyers et charges, achats courants : tout coûte beaucoup plus cher. Les couples doivent faire face, en moyenne, à une charge supplémentaire de plus de 6000 francs par an. Dans le cas des personnes seules, c'est un peu plus de 3500 francs. Soit l'équivalent d'une rente mensuelle moyenne !

Le point positif, c'est que l'AVS est adaptée au renchérissement. Cependant, les hausses des primes des caisses-maladie ne sont pas prises en compte dans l'indice des prix. Et l'AVS augmente plus lentement que les salaires. Pire : la situation des caisses de pensions se péjore. De plus, le 2^e pilier ne prévoit

Perte de pouvoir d'achat des retraité-e-s

	Personnes seules	Couples
Loyers	+ 800	+ 700
Assurance-maladie	+ 770	+ 1 590
Chauffage	+ 410	+ 790
Transports	+ 40	+ 70
Essence	+ 150	+ 360
Alimentation	+ 240	+ 440
Electricité	+ 320	+ 480
Autres produits	+ 780	+ 1 650
TOTAL	+ 3 510	+ 6 080

Personnes seules de 65 ans et plus : revenus et dépenses (en francs par mois)



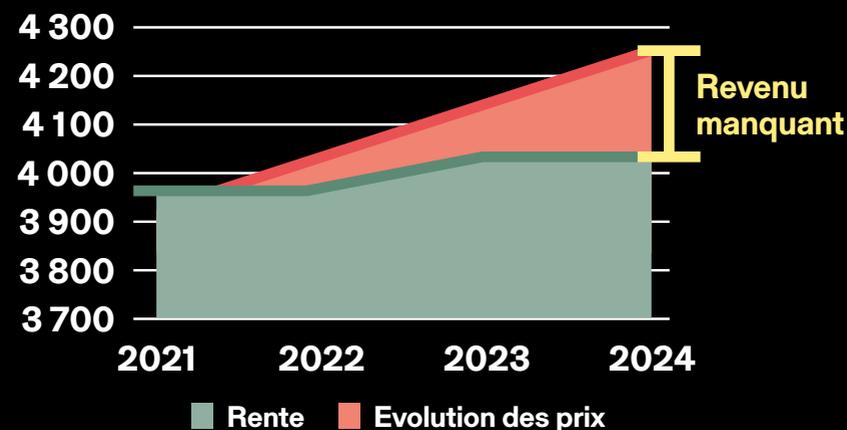
« Avec les hausses de prix, les retraité-e-s perdent l'équivalent d'une rente mensuelle. C'est pourquoi nous avons besoin de la 13^e rente AVS »

Pierre-Yves Maillard
Président USS

aucune compensation du renchérissement. Et les rentes auxquelles les cotisations donnent droit sont en constante baisse.

L'inflation et les hausses de primes des caisses-maladie ont englouti une rente mensuelle. D'où la nécessité aujourd'hui de la 13^e rente AVS. Elle compenserait la perte de pouvoir d'achat et permettrait de maintenir le niveau de vie.

La 13^e rente AVS compense la perte de pouvoir d'achat



Personnes seules de plus de 65 ans: revenus et dépenses (en francs, par mois)

La 13^e rente AVS est financiable

On entend souvent dire : « Ce serait bien et même nécessaire d'avoir une 13^e rente AVS. Mais nous ne pouvons pas nous le permettre. » Or c'est faux. À long terme, une 13^e rente AVS ne coûterait que 80 centimes par jour aux travailleurs et travailleuses. S'il fallait économiser le même montant à titre privé – par exemple via le 3^e pilier –, cela reviendrait trois fois plus cher. Pour autant qu'on puisse se le permettre.



Renforcer l'AVS est un bon calcul pour presque tout le monde en Suisse. Car dans l'AVS, les employeurs paient la moitié des cotisations. L'AVS affiche des coûts stables et faibles. Tous les revenus vont directement aux bénéficiaires de rentes – aucune banque, aucun intermédiaire ni aucun actionnaire ne gagne de l'argent au passage. En outre, les très hauts salaires paient une partie de nos rentes. Leurs bonus se chiffrant en millions sont soumis à l'AVS – sans que ces gens reçoivent une rente plus élevée. Voilà pourquoi il n'en coûterait aux travailleurs et travailleuses que

« L'AVS est la meilleure option pour les salarié-e-s ordinaires, parce que les employeurs et les très hauts revenus participent à son financement. »

Gabriela Medici
Secrétaire centrale de l'USS

0,4 point de pourcentage de salaire – ou, comme évoqué ci-dessus, 80 centimes par jour.

L'initiative précise que les bénéficiaires de prestations complémentaires obtiendront également une hausse

de rente. Ces personnes doivent aussi voir leur situation s'améliorer. Ainsi la 13^e rente AVS contribuera à améliorer les rentes de manière équitable, rapide et abordable pour tout un chacun.

Coûts d'une 13^e rente AVS : comparaison entre l'AVS et le 3^e pilier

(en francs par jour)



Érosion des rentes des caisses de pensions

Le 2^e pilier a été introduit pour qu'on puisse vivre à la retraite à peu près comme on en avait l'habitude jusque-là. Il a longtemps apporté une contribution substantielle aux retraites. Or depuis plus de dix ans, les rentes ne font que baisser. La rente moyenne des caisses de pensions est d'ores et déjà inférieure de 300 francs par mois à son niveau d'il y a 15 ans. Alors même que la Suisse est devenue plus riche entre-temps. Cela signifie une perte réelle de 3600 francs par an.

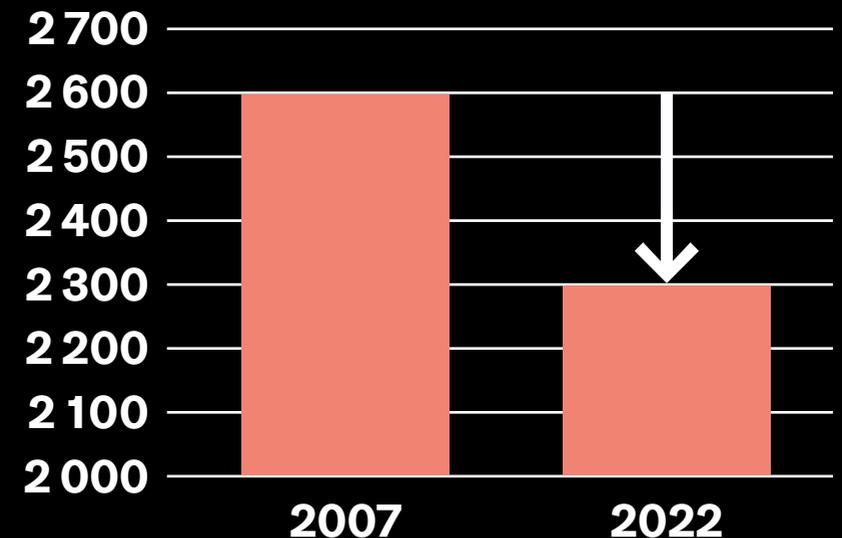
L'effondrement des rentes des caisses de pensions est dû tant au renchérissement qu'aux faibles taux d'intérêt. Premièrement, à la différence de l'AVS, la compensation du renchérissement n'est pas prévue dans le 2^e pilier. Donc si les prix augmentent, les rentes perdent de leur valeur. Deuxièmement, sous l'effet des faibles taux d'intérêt des

dernières années, le rendement enregistré par les caisses de pensions sur leurs avoirs a lui aussi baissé. Les plus jeunes surtout en font les frais. Ils ont moins de capital sur leur compte de 2^e pilier, ce qui leur vaudra des rentes plus basses à la retraite.

A cela s'ajoute que la gestion du 2^e pilier revient cher. Elle coûte à chacun d'entre nous plus de 1400 francs par an en frais administratifs.

L'AVS ne connaît pas ces inconvénients. Tout le monde disposerait à nouveau de plus d'argent pour vivre avec une 13^e rente AVS. Soit les retraité-e-s, qui souffrent du renchérissement et de la hausse des primes des caisses-maladie. Et aussi les plus jeunes, qui auraient de meilleures rentes en perspective. Il leur faudrait par conséquent mettre moins d'argent de côté qu'à présent.

Rentes des caisses de pension en chute libre



Rente de la caisse de pensions à l'arrivée à la retraite (en francs par mois, en valeur réelle)

L'AVS se porte bien

Dans les années 2000, la Confédération prévoyait pour l'AVS des déficits se chiffrant en milliards. En 2019, UBS a parlé à son tour d'un déficit de financement supérieur à 1000 milliards de francs. La même année Pirmin Bischof, conseiller aux États du Centre, allait jusqu'à brandir le spectre d'une « faillite » de l'AVS.

Aucun de ces scénarios effrayants ne s'est vérifié à ce jour. Le Conseil fédéral a été contraint de réviser ses modèles de calcul. Selon les perspectives financières officielles, l'AVS réalisera en 2026 un excédent de 3,5 milliards. Et les réserves de l'AVS battent chaque année de nouveaux records. Elles se situent aujourd'hui à 50 milliards et avoisineront 70 milliards en 2030.

Pourquoi l'AVS se porte-t-elle bien malgré un nombre croissant de retraité-e-s ? Parce que notre économie est toujours plus productive et que les salaires augmentent. Parallèlement, de plus en plus de femmes participent au marché du travail. Les cotisations à l'AVS augmentent en conséquence. Le modèle de financement solide sur lequel repose l'AVS a fait ses preuves.



« Les scénarios catastrophes ne se sont pas avérés. Les réserves de l'AVS atteignent des niveaux records. »

Daniel Lampart
économiste en chef de l'USS

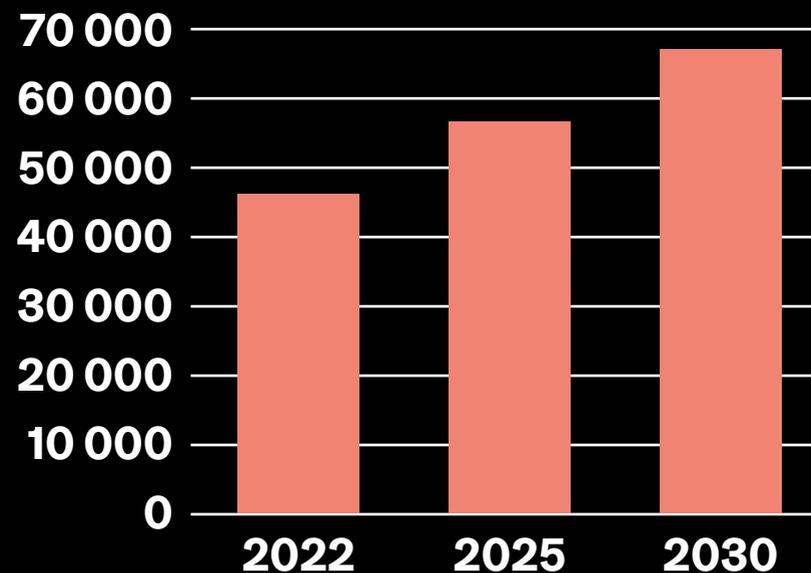
Et pourquoi l'AVS est-elle constamment dénigrée ? Des acteurs de poids, comme les grandes banques ou les assurances, ont tout intérêt à ce que les prévisions concernant l'AVS soient sombres. Car ainsi, toujours plus de gens décident d'épargner à titre privé, par exemple avec des comptes spéciaux ou un 3^e pilier. Là-dessus, les banques et les

assurances font des bénéfices, alors qu'elles ne gagnent rien sur l'AVS.

La 13^e rente AVS coûterait environ 4,1 milliards par an lors de son introduction. Mais cette année-là, les excédents prévus de 3,5 milliards couvriraient déjà 80 % des

nouvelles dépenses. Et pour couvrir à long terme la différence ainsi que l'augmentation à prévoir des coûts, il suffirait d'une cotisation salariale supplémentaire de 0,4 point pour les salarié-e-s. De tels coûts sont supportables.

Fortune du fonds AVS : bientôt 70 milliards !



La 13^e rente, particulièrement importante pour les femmes

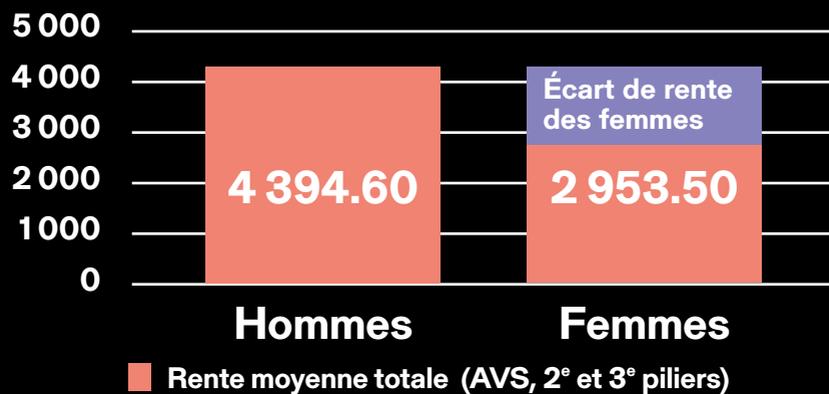
Les hausses de prix frappent de plein fouet les personnes retraitées touchant une petite rente. Or les femmes sont surreprésentées dans cette catégorie. Elles reçoivent toujours environ un tiers de rente en moins que les hommes. Soit 17 000 francs de moins par an.

Cette lacune dans les rentes est due au fait que les femmes s'occupent jour après jour de nos familles, qu'elles élèvent nos enfants, soignent nos proches et préparent les repas. Sans ce travail, la société cesserait

aussitôt de fonctionner. Et pourtant, ce phénomène se traduit par de faibles rentes.

C'est là qu'une 13^e rente AVS aurait le plus d'effet. Car elle couvre tout le monde. Et ce n'est que dans l'AVS que le travail non rémunéré de soins et d'assistance donne droit à une rente. Les bonifications accordées pour les tâches éducatives ou de proche aidant réduisent l'écart entre les rentes des femmes et des hommes. Élever un enfant peut faire augmenter la rente AVS mensuelle de 350 francs.

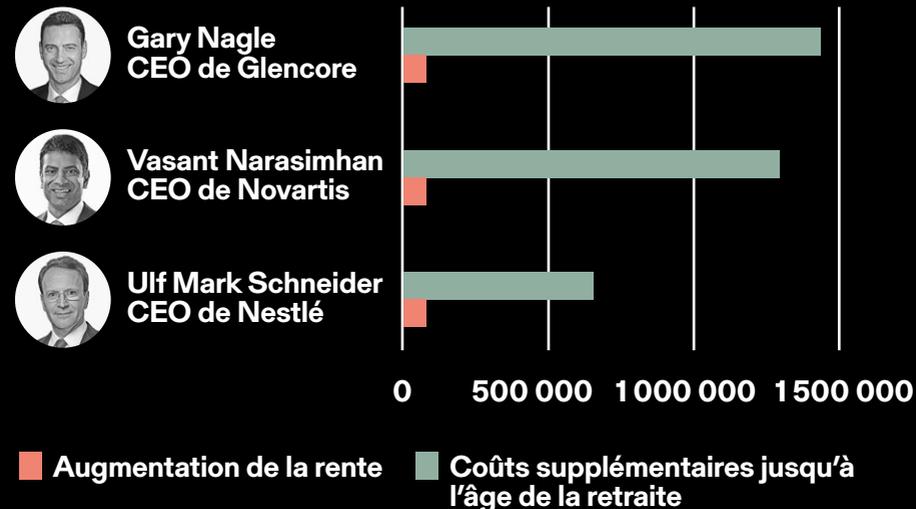
Les femmes touchent un tiers de rente en moins



Pourquoi les hauts revenus devraient-ils toucher une 13^e rente AVS ?

Dans l'AVS, personne ne reçoit plus que la rente maximale. Elle s'élève aujourd'hui à 2450 francs par mois. Pourtant, tout le monde doit cotiser à l'AVS sur la totalité de son salaire. Même les bonus de plusieurs millions sont soumis à l'AVS. Autrement dit, les très hauts salaires contribuent beaucoup plus qu'ils ne reçoivent. Car ils touchent les mêmes rentes que les salariés ordinaires.

Les hauts revenus paient bien davantage qu'ils ne reçoivent



Pourquoi les prestations complémentaires ne sont-elles pas une solution ?

L'initiative prévoit une augmentation des rentes également pour les personnes qui touchent les prestations complémentaires, pour que leur situation financière s'améliore aussi. Les prestations complémentaires ne sont cependant pas une solution au problème des rentes trop basses. Elles aident quand les rentes ne suffisent pas à couvrir les coûts de la vie, comme l'aide sociale durant la vie active. Elles sont souvent décisives pour couvrir les frais de séjour en EMS. Mais elles ne sauraient remplacer des rentes suffisantes. Après une longue vie de travail, les travailleurs et travailleuses méritent une rente qui leur permette de vivre décemment à la retraite. Sans devoir produire et justifier la moindre facture de médecin. Or pour que ce soit possible, il faut que les rentes augmentent à nouveau.

Aujourd'hui, 350 000 personnes au total ont besoin de prestations complémentaires, soit une personne à la retraite sur dix. Et au moins 230 000 personnes – dans deux tiers des cas des femmes – y renoncent malgré leur droit. Faute de savoir comment s'y prendre, par honte ou par crainte de perdre leur permis de séjour. Les personnes possédant un faible niveau de formation ou n'ayant pas la nationalité suisse renoncent plus souvent que les Suisses ayant achevé une formation universitaire. Le système fonctionne donc mal aujourd'hui pour les membres les moins favorisés de notre société.

Pourquoi ne pas se limiter à augmenter les rentes AVS modestes ?

« Je suis d'accord qu'on augmente l'AVS – mais seulement pour les rentes modestes », disent beaucoup de jeunes. Ça peut sembler logique. Mais les faits sont là : toutes les rentes AVS sont basses. En moyenne, la rente AVS s'élève à 1800 francs par mois. Même une personne ayant un bas salaire a déjà droit aujourd'hui à une telle rente. Les gens qui ont toujours cotisé à l'AVS et qui ont eu des enfants peuvent compter sur la rente maximale de 2450 francs par mois. Le phénomène des rentes AVS très basses touche surtout aujourd'hui les personnes n'ayant pratiquement pas travaillé, ou n'ayant passé que quelques années de leur vie active en Suisse.

Pourquoi les rentes AI ne sont-elles pas concernées ?

La perte de pouvoir d'achat des retraité-e-s doit être compensée rapidement. L'introduction d'une 13^e rente AVS augmenterait fortement la pression en faveur d'une 13^e rente AI. Car historiquement, les rentes AI ont toujours été liées aux rentes AVS. Il faudra donc également une 13^e rente dans l'AI une fois que la 13^e rente AVS aura été introduite.

Pourquoi une 13^e rente au lieu d'une exonération fiscale de l'AVS ?

Il est régulièrement question d'exonérer de l'impôt les rentes AVS. Cependant, les conséquences ne seraient pas celles qu'on imagine, du point de vue des effets sociaux et des finances publiques. Car ce sont surtout les hauts revenus qui profiteraient de l'exonération fiscale, en raison de la progressivité des barèmes fiscaux. Les retraité-e-s percevant des rentes moyennes et basses n'y gagneraient pas : ils économiseraient beaucoup moins d'impôts, et devraient ensuite subir les programmes d'économies des collectivités publiques. Car l'exonération fiscale entraînerait un important manque à gagner pour la Confédération, les cantons et les communes. Les rabais AVS accordés par les CFF ou lors de manifestations seraient menacés. La contribution fédérale à l'AVS et la compensation du renchérissement se retrouveraient également sous pression.

Pourquoi pas d'abord supprimer le plafonnement à 150 % des rentes de couple ?

La rente de couple est limitée à 150 % de la rente individuelle maximale. Les couples mariés ont donc moins de rente que ceux qui vivent en concubinat. Les syndicats s'engagent pour une augmentation des rentes, et aussi pour un relèvement de ce plafond. Mais maintenant, il faut commencer par introduire une 13^e rente AVS. Elle profite à tout le monde – personnes seules et couples, mariés ou non. Ce n'est que si la 13^e rente AVS est adoptée que nous pourrions nous attaquer aux problèmes restants comme le plafonnement pour les couples mariés.



Union syndicale suisse
Monbijoustrasse 61
3007 Berne

Sources:
OFS, Statistique des
nouvelles rentes, Perspectives
financières de l'AVS,
calculs USS

Plus d'informations:
www.AVSx13.ch